

Réunion du Comité Social et Economique Central (CSEC)

Cette réunion du CSEC est organisée sur deux jours avec pour ordre du jour :

- Information en vue de consultation sur le nouveau cadre de dimensionnement et d'aménagement des agences
- Point sur la stabilité du système d'information (SI) en production
- Présentation de ZENIT
- Bilan de l'intéressement et du complément collectif variable (CCV) 2024
- Information en vue d'une consultation sur la politique de déploiement de l'IA au sein de France travail
- Information en vue d'une consultation sur la situation économique et financière 2024 de France travail
- Questions diverses

1

Intervention préalable

Situation sanitaire sur le site de la Direction Régionale en Martinique

Ce jour se tient une réunion extraordinaire du CSE Martinique faisant suite aux très (trop) nombreuses alertes portées par les élus FO relatives aux conditions de travail de nos collègues de la Direction Régionale, insalubre !

Depuis 2020 les élus FO au CSE Martinique alertent sur l'insalubrité du site de la DR. Pas moins de quatre droits d'alerte, un droit de retrait et des fiches de signalement se sont égrainés depuis. L'une des fiches de signalement faite par la DSC FO en déplacement en Martinique le 5 février 2024 a été adressée à la DG avec photos à l'appui, faisant état d'importantes traces d'humidité dans les locaux, d'odeurs de moisissure, de champignons sur les murs, le mobilier et les sorties de climatisation ; et de symptômes physiques avec grattements dans la gorge et une sensation de brûlure (voir photos ci-dessous).

Un diagnostic a enfin été réalisé par le bureau Véritas courant février et mars 2025, près de 5 ans après les premières alertes ! La synthèse de l'évaluation globale de la conformité de l'aération/assainissement d'air est cinglante. Dans les locaux du rez-de-chaussée, du 2^e étage, du 3^e étage et du 4^e étage l'extraction d'air ne fonctionne pas ou ne respecte pas les exigences du code du travail. Le rapport précise à plusieurs reprises soit « *non conforme selon le code du travail donc locaux à ne pas utiliser* » soit « *respecter le nombre d'occupants préconisé dans le rapport de contrôle* ». Pourtant, encore ce lundi 12 mai 2025, une formation était organisée dans ces mêmes locaux regroupant un nombre de personnes supérieur aux préconisations.

L'attitude irresponsable de la DR Martinique maintenant une activité dans des locaux à ne pas utiliser pour certains et ne respectant pas des consignes élémentaires sur le nombre d'occupants, pour d'autres, met délibérément en danger la santé des salariés qui y travaillent et engage par là-même sa responsabilité extracontractuelle. Faut-il que l'établissement France travail Martinique soit lui aussi condamné pour faute inexcusable comme l'a été celui d'Auvergne-Rhône Alpes pour tirer les conséquences de ses actes ?

Par ailleurs, FO s'étonne, pour le moins, de la formulation de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du CSE Martinique de ce 14 mai 2025 : « **Présentation des aménagements temporaires de la Direction Régionale liés au diagnostic des installations de climatisation et d'assainissement de l'air** ». Au regard du sujet et des conséquences sur les conditions de travail des collègues il convient d'engager un processus d'information en vue de consultation. De plus, au très grand étonnement des élus du personnel, le document qui leur est adressé est estampillé « document CSE strictement confidentiel ». Comment un sujet impactant les conditions de travail et la santé des salariés peut être envisagé comme strictement confidentiel ?!

FO demande à la Direction Générale de rappeler à la DR Martinique ses obligations légales et réglementaires envers les instances représentatives en la matière.

FO enjoint la Direction Générale, ayant connaissance de la situation à minima depuis le 5 février 2024, à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, dans le cadre de sa propre responsabilité en la matière. Ceci y compris en déménageant les locaux de la DR sur le champ pour la durée des travaux, en attendant les solutions pérennes avec un relogement annoncé à l'horizon 2026-2027.

Rejoignez-nous !

Vos représentants FO :

Allaoui ATTOUMANI, Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Mickael CARI, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN, Khalid MAHKOUT, Alain THALY

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Information en vue de consultation sur le nouveau cadre de dimensionnement et d'aménagement des agences

Le « cadre » (puisque la Direction refuse de parler de nouveau référentiel) vient néanmoins suppléer le précédent référentiel datant de 2012. Ce dernier était cadrant, trop visiblement. Désormais le cadre sera moins prégnant. Il ne sera, par exemple, pas obligatoire de respecter les recommandations de surfaces. La philosophie est d'obtenir des espaces qui ont une capacité « évolutive ».

Ce cadre s'appliquera uniquement aux nouveaux projets (relogements, créations).

Les interventions **FO** ont insisté notamment sur :

- La nécessité de fortement réduire le nomadisme comme le rappelle l'accord QVT, d'autant que la DG n'a pas semblé précautionneuse de ce principe dans ce projet.
- L'insuffisance de normes et de garanties comme, par exemple, la taille minimale des bureaux. La DG admet que les bureaux devront à minima représenter 9 mètres carrés.
- Un fort doute concernant les calculs de la DG sur le taux de présence des agents dans les sites, surtout depuis la mise en place du nouvel accord télétravail, moins favorable
- Le flou qui demeure sur la place des partenaires dans les projets locaux.
- L'impératif d'avoir un portage clair par la DG en direction des DR pour que tout le monde ait la même lecture de ce projet très peu cadrant.

FO condamne globalement ce projet qui :

- Elargit certes les espaces pour les usagers mais au détriment de ceux consacrés aux agents, comme les cafétérias, archives..., qui vont baisser de 35% !
- A en réalité pour but de faire des économies d'échelle qui doivent compenser les hausses de loyers
- Parait inadapté aux enjeux portés par la loi plein Emploi (dont FO demande l'abrogation) et par là même risque de contribuer à la dégradation des conditions de travail des agents
- N'est pas clair sur les effectifs à considérer dans les calculs d'espaces (les CDD seraient inclus néanmoins).

Point sur la stabilisation du système d'information (SI) en production

C'est par la mesure de la satisfaction utilisateur que la DG procède. C'est pour elle le meilleur révélateur. Pour les élus du CSEC il faudrait néanmoins aussi connaître le nombre d'incidents, les programmes qui les produisent le plus et le temps moyen nécessaire pour les résoudre.

Le taux de réponse aux questionnaires de satisfaction est de 15%. Le taux de satisfaction plafonne à 70%, ce qui nous positionne de manière moyenne par rapport aux comparaisons avec un échantillon d'entreprises.

La DG explique que notre système est complexe et riche de produits.

Un « secours MAP » est en préparation pour permettre à minima de consulter le dossier du DE.

Pour la DG, la DSI a les moyens humains suffisants pour prendre en charge ce chantier de résolution des difficultés qui est une prioritaire du DG.

Vos représentants **FO** :

Allaoui ATTOUMANI, Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Mickael CARI, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN, Khalid MAHKOUT, Alain THALY

Rejoignez-nous !

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Même si la DG avoue avoir un SI qui « évolue beaucoup », elle indique que les instabilités ne sont pas nécessairement corrélées aux demandes incessantes liées à la loi pour le plein emploi.

Présentation de ZENIT

Il s'agit de rénover totalement le système support du SI de France travail reposant sur des technologies devenues obsolètes. Cette opération doit se faire en mode industriel en transposant le système actuel dans le système porté.

3

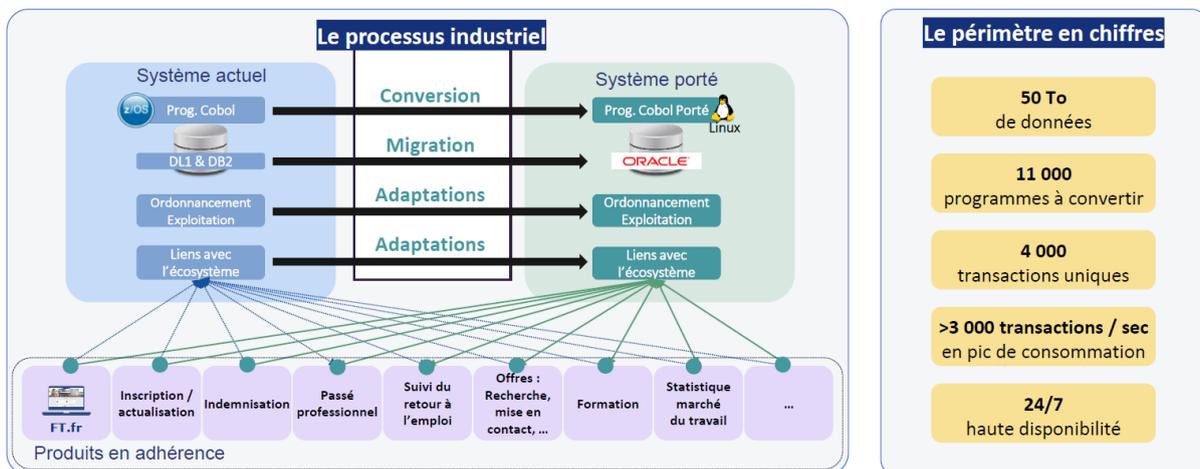
L'objectif est que cette migration se fasse en totale transparence pour les utilisateurs. Elle est programmée pour le week-end de pont du 11 novembre 2025.

Ce projet est en préparation à la DSI depuis 3 ans.

La DG indique que cette opération permettra d'économiser 20 millions d'€ par an.

Pour **FO**, cette somme économisée doit bénéficier efficacement à nos services.

Vision schématique des transformations opérées par ZENIT



Vos représentants **FO** :

Allaoui ATTOUMANI, Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Mickael CARI, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN, Khalid MAHKOUT, Alain THALY

Rejoignez-nous !

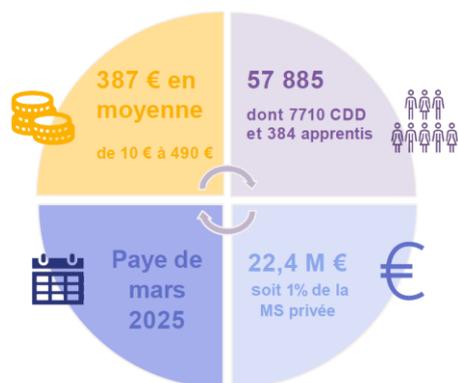
Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Bilan de l'intéressement et du complément collectif variable (CCV)

4

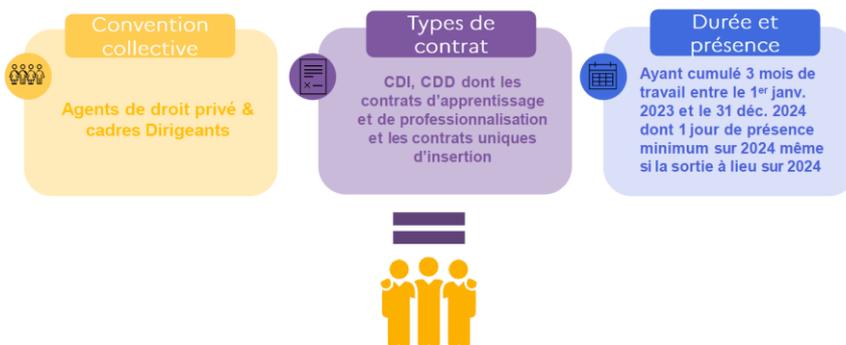


Les principaux chiffres de l'intéressement 2024

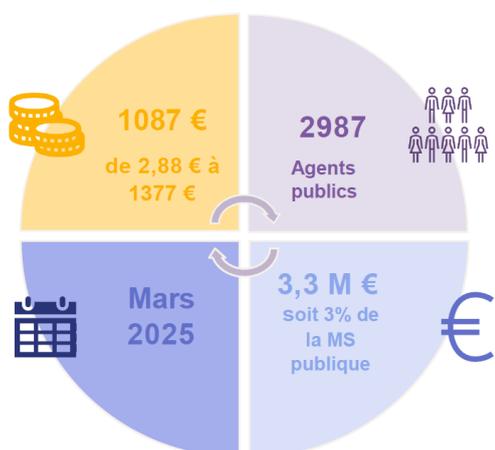
22 485 590 €
Soit 1 % de la masse salariale privée

Paye de mars 2025
22,4 M €
soit 1% de la MS privée

Population éligible : Critères d'éligibilité



57 885 agents bénéficiaires de l'intéressement 2024



Les principaux chiffres du CCV 2024

3 252 626 €
Soit 3 % de la masse salariale publique

87 agents bénéficiaires du CCV 2024

= nombre d'agents éligible à la prime d'intéressement

Vos représentants **FO** :

Allaoui ATTOUMANI, Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Mickael CARI, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN, Khalid MAHKOUT, Alain THALY

Rejoignez-nous !

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Montant IP 1 par région

Intéressement

Établissements	Montant IP 1 intéressement
Auvergne Rhône Alpes	472,31 €
Bourgogne Franche Comté	454,15 €
Bretagne	472,31 €
Centre Val de Loire	463,23 €
Corse	490,48 €
DG Siège France Travail	472,31 €
Grand Est	490,48 €
Guadeloupe	435,98 €
Guyane	426,90 €
Hauts-de-France	472,31 €
Ile-de-France	445,06 €
Martinique	454,15 €
Mayotte	390,56 €
Normandie	481,39 €
Nouvelle Aquitaine	481,39 €
Occitanie	481,39 €
PACA	490,48 €
Pays de la Loire	472,31 €
France Travail DSI	472,31 €
France Travail Services	481,39 €
Réunion	481,39 €

CCV

Établissements	Montant IP CCV
Auvergne Rhône Alpes	1 326,44 €
Bourgogne Franche Comté	1 275,42 €
Bretagne	1 326,44 €
Centre Val de Loire	1 300,93 €
Corse	1 377,46 €
DG Siège France Travail	1 326,44 €
Grand Est	1 377,46 €
Guadeloupe	1 224,41 €
Guyane	1 198,90 €
Hauts-de-France	1 326,44 €
Ile-de-France	1 249,91 €
Martinique	1 275,42 €
Mayotte	1 096,86 €
Normandie	1 351,95 €
Nouvelle Aquitaine	1 351,95 €
Occitanie	1 351,95 €
PACA	1 377,46 €
Pays de la Loire	1 326,44 €
France Travail DSI	1 326,44 €
France Travail Services	1 351,95 €
Réunion	1 351,95 €

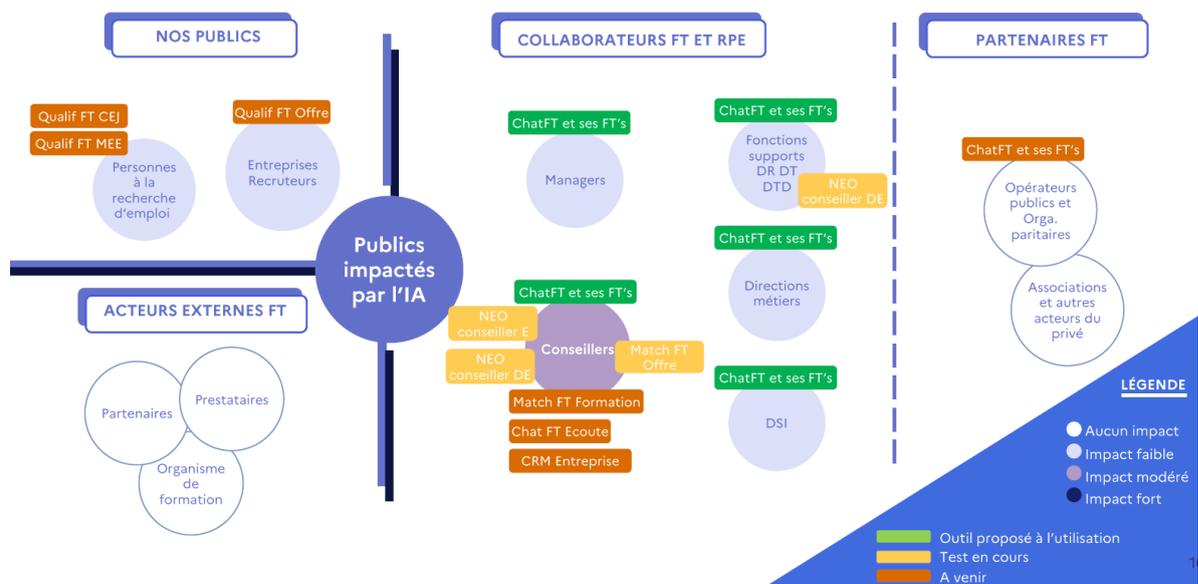
Information en vue de consultation sur la politique de déploiement de l'IA au sein de France travail

FO avait demandé cette consultation depuis longue date qui arrive enfin. C'est l'occasion d'entamer un vrai temps d'échange sur l'introduction de cette technologie au sein de France travail et de discuter sur l'opportunité de ses usages.

Aujourd'hui la DG est incapable d'expliquer au CSEC comment se matérialisent les gains de temps et la diminution des irritants qu'est censée apporter l'IA. FO se questionne sur le niveau de réflexion qu'entraînera une utilisation accrue de l'IA, au détriment d'une connaissance de nos actes métier. Pour que l'humain soit au centre, France Travail a besoin d'ETP supplémentaires, pas d'IA à outrance.

Au regard de l'importance du projet global de recours à l'IA, les élus du CSEC ont voté à l'unanimité le recours à un expert habilité pour les éclairer dans l'avis à rendre.

Produits d'IA impactant dès aujourd'hui une variété d'acteurs



Rejoignez-nous !



Vos représentants FO :

Allaoui ATTOUMANI, Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Mickael CARI, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN, Khalid MAHKOUT, Alain THALY

Adhérez

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Information en vue de consultation sur la situation économique et financière 2024 de France travail

Note institution est confrontée de plus en plus au désengagement de l'Etat. En matière de ressources, la contribution de l'UNEDIC représente plus de 65% de notre budget (c'est un record) avec un peu plus de 4,8 €milliards d'€. La subvention d'Etat pour charge de service public ne représente que 18% de notre budget avec 1,316 milliards d'€. Enfin, les financements d'Etat destinés aux prestations (POEC, POEI, ...) est en baisse de presque 500 millions d'€ entre 2023 et 2024 et doit encore baisser de plus de 100 millions d'€ en 2025 pour s'établir à 900 millions d'€.

FO dénonce cet énorme paradoxe ! Alors que France travail a inscrit 1,2 millions de demandeurs d'emploi (DE) supplémentaires, alors que de plus en plus de contrats d'engagements sont initiés, France travail perd des financements concourant à l'accompagnement des DE (prestations, formations...).

Par contre, dans un même temps, les financements de la sous-traitance ne cessent de s'envoler (649 millions d'€ en 2023, 710 millions en 2024 et 730 millions en 2025).

La DG reconnaît que le plafond d'emplois assigné à France travail par les lois de finances successives ne permet pas à l'établissement de mettre en œuvre l'intégralité de la commande d'Etat ce qui l'oblige à recourir à la sous-traitance. Il en ressort, qu'il ne s'agit pas d'un choix mais bien d'une contrainte destinée à compenser la faiblesse des effectifs qui nous sont attribués.

Les élus du CSEC ont majoritairement voté une expertise dans le cadre de la consultation.

Questions diverses

Automatisation des EDO

Est-ce que l'automatisation des EDO est toujours prévue en juin 2025 ?

La DG confirme que cette fonctionnalité sera livrée avec la version SI de juin 2025. L'EDO ne sera plus planifiable dans WePlan à compter du 15 juillet 2025. Les agences qui l'ont déjà planifiée après cette date vont faire le rectificatif.

Expérimentation MSA (réponse à une question portée lors d'un précédent CSEC)

La position du national c'est « on arrête ». Les DR peuvent imposer l'arrêt. Cependant, les agences ont la possibilité de choisir soit de poursuivre soit d'adapter l'expérimentation MSA. Elles peuvent être accompagnées dans ce cadre.

Proratisation des portefeuilles d'accompagnement intensif pour les agents à temps partiel

Dans certains établissements, il a été affirmé par les DR que les agents à temps partiel ne peuvent pas se positionner sur les portefeuilles d'accompagnement intensif et que les portefeuilles ne sont pas proratisés, en infraction à la règle posée par la CCN. Qu'en est-il ?

La DG confirme que les agents à temps partiel bénéficient bien des dispositions de la CCN et leurs portefeuilles sur cette modalité sont bien proratisés.

Il n'y a pas de refus de principe de positionnement d'un agent à temps partiel sur cette modalité, si ce n'est une quotité trop basse au regard des attendus de cet accompagnement. La DG confirme qu'il n'y a aucune limitation pour les agents à 80% notamment.

Vos représentants **FO** :

Allaoui ATTOUMANI, Loïc BARBOUX, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Mickael CARI, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN, Khalid MAHKOUT, Alain THALY

Rejoignez-nous !

Adhèresz



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr